

# LA MSA AGIT POUR LA PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE

■ Dossier de presse - Octobre 2022



## Sommaire

- Fiche 1 - Le service Agri'Ecoute : des professionnels à l'écoute des agriculteurs en détresse**
  
- Fiche 2 - Les cellules pluridisciplinaires MSA : des professionnels MSA aux côtés des agriculteurs pour une action à 360°**
  
- Fiche 3 - Le Réseau Sentinelles : des bénévoles en première ligne de lutte contre le mal-être**
  
- Fiche 4 - L'aide au répit pour prévenir l'épuisement professionnel**
  
- Fiche 5 - Pass'agri : un guide en ligne pour connaître les aides proposées par la MSA**
  
- Fiche 6 - La démarche de prévention des risques psychosociaux Et Si On Parlait du Travail ? (ESOPT)**
  
- Fiche 7 - Séjour Ensemble pour Repartir : proposer une pause aux familles pour rebondir**

## Fiche 1

### Le service Agri' Ecoute : Des professionnels à l'écoute des agriculteurs en détresse

Soucieuse de toujours mieux protéger et accompagner ses adhérents en difficulté, la MSA a créé en octobre 2014, dans le cadre de son plan de prévention du suicide en agriculture, Agri'Ecoute, numéro d'appel gratuit (09 69 39 29 19), accessible 24h/24 et 7j/7 qui permet à tout adhérent MSA de dialoguer anonymement, à tout moment, week-end et nuit compris, avec des écoutants.



#### Agri'écoute : une expertise unique

Aujourd'hui, ce service d'écoute téléphonique de la MSA, destiné à la population agricole en difficulté, bénéficie de moyens d'action amplifiés grâce à la mise en place d'une plateforme de discussion en ligne, <https://agriecoute.fr/>, complémentaire à la ligne téléphonique et permettant la prise de rendez-vous par tchat, mail ou visio-consultation. Agri'écoute peut ainsi proposer jusqu'à 5 rendez-vous téléphoniques avec un même psychologue.

Agri'écoute, ce sont :

#### Des écoutants téléphoniques :

L'équipe de psychologues cliniciens diplômés, spécifiquement formés à la gestion du mal-être et des situations de crise suicidaire répond aux appels des adhérents MSA qui ressentent le besoin d'évoquer leurs difficultés ;

#### Un mode actif d'écoute et une prise en charge privilégiée :

L'objectif est d'aider la personne en difficulté et de l'amener à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse, compliquée ou de crise ;

#### Un accompagnement à distance :

Il est effectué par le même psychologue clinicien, si plusieurs temps d'échanges sont nécessaires ou souhaités par l'adhérent ;

#### Un suivi personnalisé :

Il favorise la meilleure orientation de l'adhérent et la mise en place de solutions concrètes adaptées à sa situation ;

La possibilité pour l'adhérent concerné de garder l'anonymat dans le cadre de son accompagnement à distance (le recours à un simple pseudonyme suffit pour être pris en charge par Agri'écoute) ;

Mais aussi, avec l'accord de l'adhérent, la possibilité de lever son anonymat. Et ce, pour faire le lien avec la cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être de sa caisse de MSA, qui pourra prendre le relais afin de l'accompagner aussi longtemps que nécessaire.

### **Priorité au suivi et à l'accompagnement de l'adhérent en détresse**

Les psychologues cliniciens d'Agri'écoute peuvent, selon les situations, contacter directement les référents des 35 cellules de prévention MSA pour initier un accompagnement et un suivi des adhérents dans la durée.

Chaque cellule pluridisciplinaire de prévention est composée de professionnels MSA : travailleurs sociaux, médecins-conseils, médecins du travail, autres professionnels de la santé sécurité au travail, des services de santé ou techniques (cotisations, prestations).

L'organisation de la MSA en guichet unique facilite le travail de ces cellules pluridisciplinaires de prévention. Elle leur permet d'avoir une vision exhaustive de la situation (famille, cotisations, endettement, etc.) de l'adhérent signalé, tout en respectant la confidentialité et le secret médical.

### [Avec Agri'Ecoute, il est possible de réécrire l'histoire](#)

#### **Agri'Ecoute en chiffres :**

Agri'Ecoute a reçu en moyenne 300 appels par mois depuis le 9 janvier 2021.

L'ouverture, fin novembre 2021, de la plateforme web dédiée du cabinet Empreinte Humaine a d'ores et déjà permis la sollicitation de l'équipe de psychologues par chat (88), mail (44) et Visio consultation (1) [chiffres cumulés de juillet 2022].

Le dispositif d'urgence a été déclenché quatre fois pour la gestion d'une crise suicidaire en 2021. Cette même année, 238 personnes ont été orientées vers les cellules pluridisciplinaires de prévention MSA.

- La tranche d'âge 51/60 ans représente 27 % des appelants qui ont accepté d'indiquer cette information relative à leur âge.

- Parmi les appels traités, les problématiques évoquées en première intention relèvent de facteurs de risque personnels à hauteur de 71% contre 29% de facteurs de risque professionnels.

Le niveau de risque psychologique estimé lors des appels se répartit ainsi :

- Niveau de risque faible : 51,6%
- Niveau de risque modéré : 41,2%
- Niveau de risque élevé : 7,2%

Ces résultats mettent en évidence le fait que ce dispositif est de mieux en mieux identifié comme un espace de prévention de la santé psychologique dont il est utile de se saisir en amont de l'apparition du mal-être.

### **Intérêt du dispositif Agri'écoute**

Agri'écoute permet aux bénéficiaires de se sentir écoutés, entendus, et d'activer des pistes de solution pour améliorer leur situation et par là même de réguler le niveau de détresse psychologique.

### Les cellules pluridisciplinaires de prévention MSA : des professionnels MSA aux côtés des agriculteurs pour une action à 360°

Pour accompagner au mieux ses ressortissants confrontés à des situations de détresse, chaque MSA a mis en place une cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être à destination des exploitants, des salariés et de leurs familles. Ses objectifs sont d'apporter une écoute, d'analyser les situations de détresse et de développer un réseau d'aides et d'accompagnement adapté à la situation de chaque bénéficiaire du dispositif.

#### Une task-force dédiée grâce au guichet unique de la MSA

La cellule pluridisciplinaire active l'ensemble des services de la MSA : action sociale, santé au travail, prévention des risques professionnels, médecine conseil, prévention santé, relation de service, services réglementaires, contentieux et professionnels de santé indépendants. Ils mettent en commun leurs compétences et leur expertise pour apporter les solutions nécessaires afin de désamorcer les situations de crise.

- Le risque psycho-social est pris en charge par les services de santé ;
- L'action sociale peut proposer des prestations d'accompagnement individuel ou collectif ;
- La relation-adhérent s'assure de l'accès à toutes les prestations de sécurité sociale ou d'aide sociale qui peuvent être mobilisées selon les cas.

Les cellules pluridisciplinaires sont organisées pour réceptionner les signalements qui leur permettent ensuite d'accompagner et d'orienter les personnes en situation de mal-être.

#### Une couverture nationale

Mises en place dès 2012, dans le cadre du plan de prévention du suicide en milieu agricole, les cellules pluridisciplinaires couvrent l'ensemble du territoire français.

#### Un système fondé sur la détection précoce du mal-être

Les cellules pluridisciplinaires œuvrent grâce au concours des nombreux dispositifs de détection qui leur signalent les situations de mal-être. Les signalements peuvent émaner directement du personnel de la MSA en relation de service, des travailleurs sociaux et de tout autre intervenant travaillant sur le terrain auprès des adhérents MSA. Ces signalements peuvent aussi leur parvenir via le réseau des Sentinelles (voir fiche n°3).

Les psychologues de la plateforme d'appels **Agri'Ecoute** peuvent également alerter les cellules pluridisciplinaires de prévention du mal-être des caisses de MSA : un appelant d'Agri'Ecoute qui accepte la levée d'anonymat est rappelé par la cellule au cours des 24 à 48h qui suivent le signalement.

#### Comprendre les besoins et orienter les ressortissants en difficulté

Dès la réception des signalements, les cellules pluridisciplinaires analysent les dossiers des adhérents en situation de mal-être pour mettre en place ou réévaluer un accompagnement. Un travailleur social (ou un autre membre de la cellule) contacte ensuite les adhérents

concernés pour co-construire avec eux un projet d'accompagnement personnalisé et adapté aux difficultés qu'ils rencontrent.

Les actions retenues sont ensuite mises en place et suivies par les services compétents (action sanitaire et sociale, santé sécurité au travail, contrôle médical ou tout autre service).

### **Des réunions d'information**

Certaines caisses organisent tout au long de l'année des réunions d'information gratuites, animées par des professionnels, qui détaillent le champ d'action des cellules pluridisciplinaires et les services et soutiens qu'elles peuvent proposer aux adhérents en difficulté.

### **Les cellules pluridisciplinaires en chiffres**

L'activité des cellules pluridisciplinaires a augmenté régulièrement au cours des 8 premières années d'exercice.

En 2020, 1 655 situations ont été détectées (contre 1 796 en 2019). Parmi elles, 1 479 ont nécessité un accompagnement des services MSA (contre 1 395 en 2019)

Depuis 2012, plus de 7 000 situations ont ainsi été accompagnées.

Créées pour la prise en charge du risque suicidaire, les cellules ont désormais un périmètre élargi à la prévention du mal-être, en lien avec le déploiement du programme MSA en 2021.

## Fiche 3

### Le Réseau Sentinelles :

### Des bénévoles en première ligne pour la lutte contre le mal-être

**Missionnée par l'instruction du plan interministériel sur la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, la MSA anime le réseau des sentinelles. Présent sur l'ensemble du territoire national, ce réseau composé de bénévoles et de professionnels volontaires a pour principale mission de repérer et orienter les agriculteurs, salariés et non-salariés, en situation de mal-être.**

Les sentinelles sont des personnes (professionnelles ou non, retraités, conseillers en prévention, élus, travailleurs sociaux, vétérinaires, etc.) volontaires, majeures, formées et soutenues par des professionnels de la prévention pour tenir un rôle de repérage et d'orientation des personnes en situation de mal-être voire en risque suicidaire.

Dans les zones rurales, de par leur contact quotidien et familier du monde agricole, les sentinelles peuvent détecter des situations de détresse ou de mal-être, repérer les signes précurseurs et intervenir en amont. Elles constituent un relais entre la personne en difficulté et les structures spécialisées (en soins, aide sociale, économique).

#### **Une formation adaptée à tous les publics**

L'ingénierie de formation des sentinelles a été réalisée par le Groupement d'étude et de prévention du suicide (GEPS), en lien avec la Direction Générale de la Santé (DGS). Le premier module de cette formation, spécifique au secteur agricole, vise le grand public : la participation à la formation n'est pas limitée aux seuls actifs du secteur agricole. Retraités et autres acteurs ruraux non-agricoles de la société civile peuvent se former.

La MSA vient en appui des Agences Régionales de Santé (ARS) notamment pour faire remonter les besoins de formation et a vocation à s'inscrire dans une co-construction des formations, en tant qu'animatrice du réseau des sentinelles, mais également en sa qualité d'organisme de sécurité sociale.

#### **Des réseaux locaux pour privilégier les spécificités locales**

Les réseaux locaux de sentinelles sont animés par les caisses locales de MSA, qui encouragent un partage d'expériences et le développement d'un outillage adapté à la prévention du mal-être. La MSA développe ce réseau de partage des savoirs, notamment par la constitution et l'actualisation d'un fichier des sentinelles actives.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, la MSA recensait 1 500 sentinelles actives sur tout le territoire. Elle suit l'objectif du plan ministériel d'avoir 5 000 sentinelles sur le terrain d'ici juin 2023.



**Fiche 4**  
**L'aide au répit :**  
**Pour prévenir l'épuisement professionnel**

**Le dispositif d'accompagnement vers le répit vise à prévenir l'épuisement professionnel de tous les actifs du monde agricole, non-salariés comme salariés grâce à des aides au remplacement et un accompagnement social.**

**Deux leviers d'actions sont mobilisés :**

- l'aide au répit permet de bénéficier d'un financement pour des jours de remplacement sur l'exploitation. Le remplacement est effectué par un service de remplacement ou, s'il n'est pas disponible, via une formule d'emploi directe d'un salarié. S'il s'agit d'un non-salarié « primo-demandeur », l'aide au remplacement pourra s'élever jusqu'à 14 jours, avec la possibilité de renouvellement selon les situations (un renouvellement par an au maximum).

- Après une évaluation sociale de chaque situation, le travailleur social propose un accompagnement social, co-construit avec l'adhérent en fonction des difficultés rencontrées, et qui peut prendre la forme d'aides au départ en vacances ou accès aux loisirs avec leurs proches, d'actions de prévention et d'accompagnement au répit. Ces actions permettent d'agir sur le syndrome de l'épuisement, et encouragent la prise de recul : les "séjours-répit", les journées familiales, les séances d'activité physique ou diététique et la consultation psychologique, les groupes de parole, le parcours « Avenir en soi ».

**L'aide au répit en chiffres :**

En 2020, grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des MSA, le dispositif d'aide au répit a permis d'accompagner **2 753 affiliés hors ayant droit (3 530 en 2019)** et **503 ayants droit (712 en 2019)** sur l'ensemble des actions possibles, pour un **montant total dépensé de 2 156 535 € (2 769 142 € en 2019)**. Pour l'année 2022, un budget de 5 millions d'euros est alloué à la mise en œuvre de l'action.

### La démarche de prévention des risques psychosociaux Et Si On Parlait du Travail ? (ESOPT)

**En parallèle de la mise en place du plan national d'action contre le suicide, la MSA lance la démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS) Et Si On Parlait du Travail ? (ESOPT). Ce dispositif est basé sur la prévention primaire des RPS via une approche centrée sur le travail. Il comporte deux parties : une réunion-débat organisée autour du film ESOPT (rapport audiovisuel des études ergonomiques) et un cahier des charges pour la mise en place d'une formation. C'est une approche innovante dans son développement, sur le fond et dans l'accompagnement qu'elle propose.**

#### **ESOPT développé avec les agriculteurs**

Cette démarche est née de l'analyse de l'activité d'exploitant agricole. L'objectif est de mieux comprendre la réalité du travail des exploitants pour redonner une place centrale au travail et notamment au sens du travail. L'exploitant est à la fois directeur, cadre et opérateur. Cette spécificité l'expose particulièrement aux risques psychosociaux. La MSA propose des actions de prévention visant à développer au sein des entreprises un processus dynamique en permettant aux exploitants de pouvoir échanger, débattre, agir sur leur travail.

#### **La MSA accompagne les exploitants dans la recherche et le développement de solution**

La démarche ESOPT sensibilise les exploitants aux RPS en leur donnant la possibilité d'échanger entre eux pour comprendre l'intérêt de mieux prendre en compte la santé dans le développement de leur organisation du travail. La MSA les accompagne dans l'analyse et la recherche de solution spécifique à leur activité au travers notamment de formations (Cultiver son bien-être au travail), de développement de projets au sein des exploitations (agrandissement d'un bâtiment, introduction d'un robot de traite, diminution du nombre de traite quotidienne, etc.), de réflexions sur les pratiques culturelles, etc.

#### **La démarche ESOPT en chiffres, issus d'une évaluation réalisée par Planète Publique en 2019**

Les exploitants qui participent à une réunion-débat ESOPT prennent conscience du risque et plus précisément de l'importance des liens entre santé et travail :

- 80 % des bénéficiaires repensent souvent ou parfois aux sujets évoqués lors de la réunion-débat ;
- 70 % réfléchissent aux contraintes liées à leur activité ;
- 55 % régulent leur charge de travail ;
- 44 % modifient l'organisation de leur temps libre ;
- 32 % vont jusqu'à modifier leur organisation du travail.

Depuis 2016, plus de 3 000 exploitants ont participé à une réunion-débat.

**Fiche 6**  
**Pass'agri : le guide en ligne pour connaître  
l'ensemble des aides proposées par la MSA**



**PASSER UN CAP DIFFICILE AVEC LA MSA**  
TOUTES LES AIDES PROPOSÉES PAR VOTRE MSA EN CAS DE DIFFICULTÉS PROFESSIONNELLES

[www.msa.fr/pass-agri](http://www.msa.fr/pass-agri)

**Le mal-être peut trouver sa cause ou être précipité autant par des problématiques personnelles que par des difficultés professionnelles, financières ou environnementales. C'est pourquoi la MSA propose une multitude d'aides, adaptées à la situation de chacun.**

**Pass'Agri est le guide en ligne de la MSA recensant toutes ces aides, pour soutenir les actifs agricoles en difficulté.**

**Une approche globale sur les dispositifs existants**

Accessible à tout moment et régulièrement actualisé, Pass'Agri recense les dispositifs financiers proposés par la MSA, ses réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et les solutions possibles pour réfléchir à son avenir professionnel.

En centralisant les informations sur un seul écran, Pass'Agri permet facilement d'orienter ses adhérents en difficulté vers les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

**Un parcours d'accompagnement en 4 temps**

Adapté aux différentes situations des adhérents en difficulté, quatre rubriques distinctes structurent Pass'Agri.

Mon activité professionnelle.

Cette rubrique liste les aides accessibles pour répondre à un besoin de trésorerie ou gérer une situation d'urgence (prises en charge de cotisations, facilités de paiement, etc.).

La MSA dispose d'un fonds d'action sanitaire et sociale destiné à **la prise en charge des cotisations et contributions sociales** des exploitants et employeurs. Ce fonds permet d'apporter une aide en cas de difficulté de trésorerie et quand l'exploitation ou entreprise agricole est jugée viable.

Les prises en charge de cotisations sont attribuées au cas par cas par les caisses de MSA après avis de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

La MSA peut également accorder **un échéancier de paiement des cotisations** dans certains cas pour faire face aux obligations de versement de cotisations sociales. Il existe aussi des dispositifs permettant de lisser les paiements sur l'année ou de moduler ses versements.

### Mes droits

Cette rubrique recense les prestations sociales qui peuvent aider à surmonter un quotidien devenu difficile financièrement (Prime d'activité, RSA, Complémentaire santé solidaire, etc.).

En cas de chute de revenus ou de changement de situation, les adhérents MSA peuvent notamment contacter leur caisse et demander l'organisation d'un **rendez-vous prestations**. Organisés par les caisses de MSA, ces rendez-vous permettent de détecter les droits sociaux potentiels non ouverts en santé, logement, retraite, RSA, Prime d'activité, etc.

Les rendez-vous prestations prennent la forme d'entretiens personnalisés au point d'accueil MSA le plus proche, ou éventuellement par téléphone ou au domicile des adhérents en cas de nécessité. En 2021, 33 155 Rendez-vous Prestations ont été réalisés par l'ensemble des 35 caisses de MSA, à la suite desquels 8 366 ouvertures de droits ont eu lieu.

### Mes soutiens

Cette rubrique identifie et présente les actions des contacts et dispositifs de soutien aux adhérents MSA en difficulté.

Les collaborateurs et les élus MSA sont mobilisés depuis de nombreuses années pour détecter les adhérents en difficulté et apporter un soutien. Ils peuvent ainsi orienter au besoin les adhérents auprès de dispositifs adaptés à leur situation (médiation familiale, etc.).

La rubrique détaille également les modalités d'accès à d'autres dispositifs, comme la plateforme téléphonique Agri'écoute.

### Mes projets

Cette rubrique qui recense les dispositifs MSA pour réfléchir à son avenir professionnel, et qui permettent d'offrir un accompagnement économique et social personnalisé. Parmi ces dispositifs, on retrouve :

#### **L'avenir En Soi**

Le programme « Avenir en soi » permet d'aller puiser dans ses ressources les atouts nécessaires pour réussir une période de transition.

Au sein d'un petit groupe de personnes, le programme s'appuie sur 6 à 8 journées de travail, encadrées par des professionnels formés.

#### **Le Parcours Confiance**

Le programme « Parcours Confiance » permet de bénéficier d'un accompagnement pour mieux comprendre les difficultés rencontrées.

Au sein d'un petit groupe de personnes, le dispositif s'appuie sur 10 à 12 séances courtes pour faire le point, reprendre confiance et retrouver l'envie de rebondir.

### **Le Coup De Pouce Connexion**

La fracture numérique peut parfois entraîner l'isolement ou freiner ses projets d'évolution. Avec le coup de pouce connexion, la MSA propose des séances de formation à l'utilisation d'Internet et une aide pour acquérir un ordinateur à moindre coût.

### **Les autres aides sociales de la MSA**

Les caisses de MSA proposent des aides complémentaires pour accompagner les adhérents en situations difficiles.

Elles peuvent notamment concerner l'accès aux loisirs et aux vacances, l'aide à la poursuite d'études secondaires ou supérieures pour les enfants, la prise en charge de frais de santé (ex : consultation psychologue).

Elles peuvent également concerner les projets ayant pour but d'améliorer les conditions de travail ; c'est le cas de l'AFSA (ou AFSE pour les exploitants), qui permet de bénéficier d'un soutien financier ainsi que d'un appui technique de la part d'un conseiller en prévention MSA pour réaliser les travaux qui permettent cette amélioration.

La MSA peut aussi verser des aides financières exceptionnelles pour faire face à des charges courantes.

La liste de ces aides est accessible sur les sites des caisses de MSA.

## Fiche 7

### Séjour Ensemble pour Repartir : Proposer une pause aux familles pour rebondir

**Le Séjour Ensemble pour Repartir a été créé pour que des familles en souffrance puissent prendre quelques jours de vacances ensemble, loin de chez elles et loin de leurs tracas quotidiens. Ce séjour participe au “mieux-être” des familles. Cette action s’inscrit dans le cadre de l’offre institutionnelle d’accompagnement social et socioprofessionnel des personnes en situation de fragilité.**

Ces séjours sont un temps de répit pour prendre soin de soi, parler de ses difficultés, entrevoir des solutions pour faire face à ses problèmes personnels ou professionnels. C’est aussi une occasion pour se détendre, profiter de sa famille, faire de nouvelles connaissances et rompre l’isolement.

#### **Des séjours en petits groupes rythmés par des temps d’échanges et de détente**

Accompagnées par deux travailleurs sociaux MSA, les familles sont invitées à partir pendant **5 jours durant la période des vacances scolaires**. Le groupe se compose de 10 à 12 familles au maximum.

Pendant le séjour, des **temps d’échange** sont organisés avec un psychologue et aussi entre les familles. Les participants peuvent ainsi **prendre du recul** par rapport à leur situation. Les familles peuvent alors amorcer un travail d’expression et d’analyse de leurs difficultés : elles évitent de “perdre pied” en retrouvant l’élan nécessaire pour les gérer.

Quelques mois après le séjour, les travailleurs sociaux de la MSA reprennent contact avec les familles pour évaluer les bienfaits de cette action.

#### **Des séjours proposés aux adhérents MSA en difficulté**

Cette offre s’adresse **uniquement aux actifs adhérents MSA** et à leurs ayants droit (conjoint et enfants) rencontrant des difficultés (pour des raisons d’ordre financières, familiales, de santé, etc.) ou menacées de rupture au niveau familial, social et/ou professionnel.

Pour les exploitants, le coût du **service de remplacement est pris en charge** par la MSA. Le séjour est aussi co-financé par l’Agence nationale des chèques vacances (ANCV) dans le cadre de l’appel à projet “Partir pour rebondir”.